



# SNUipp-FSU de l'Indre

34 espace Mendès France 36 000 CHÂTEAUROUX

Tél: 02 54 07 61 39 Fax: 02 54 60 09 96

mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) Internet : <http://36.snuipp.fr>

Châteauroux, le 27 janvier 2012

M. Luc Favre et Erik Saribouette  
Co secrétaires départementaux,

à  
Madame l'Inspecteur d'Académie

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Les représentants syndicaux du SNUipp-FSU souhaitent vous rencontrer en audience au sujet de votre circulaire du 20 janvier 2012 pour :

- Comprendre pourquoi cette circulaire ne s'inscrit pas spontanément dans le cadre du dialogue social que vous essayez d'entretenir avec vos partenaires.
- Comprendre précisément le sens que vous donnez à *un rendez-vous médical ne pouvant pas être pris le mercredi*.
- Préciser avec vous le champ de compétences de l'administration au regard des informations qui peuvent être demandées à un praticien .
- Comment et quand comptez-vous mettre en place le décret *n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique*, et par voie de conséquence permettre aux enseignants les examens médicaux de droit sur le temps de travail liés à la surveillance médicale annuelle de prévention en faveur des agents comme le prévoit la circulaire n°2002-168 du BO n°31 du 29 août 2002 ?
- Échanger avec vous sur la pertinence d'une telle décision dans un département en grave pénurie de spécialistes.

Dans l'attente de la communication par vos services d'une date et d'une heure possible d'audience, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

Luc Favre et Erik Saribouette.